



2532 - Les règles régissant la manière de faire les besoins naturels chez les musulmans

question

Si j'ai bien compris les règles de décence recommandées sont que les hommes s'agenouillent ou s'inclinent au moment d'uriner ? Je me demande plus décent de s'abstenir de l'usage des urinoirs situés dans les chambres à coucher des hommes, si l'un d'eux est musulman et qu'il y a des toilettes tous près. Je sais que les règles de la décence chez les femmes musulmanes sont nombreuses et difficiles à respecter pour une femme étrangère . C'est pour cela que je respecte beaucoup la femme musulmane. Je ne veux pas attaquer les musulmans, même si cela est ressenti dans ma question. Je sais beaucoup de leur culture et de leur comportement. Je vous remercie de bien vouloir m'apporter la réponse. Qu'Allah vous protège de tout le mal et qu'il vous accorde la bonne santé et la paix.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Avant tout, je vous remercie de votre question pour votre conscience du sentiment des musulmans et votre effort pour connaître ce qui leur font du mal afin de l'éviter. Nous sommes contents (de votre question) et nous nous efforçons de donner les détails afin de répondre à ce que vous avez demandé dont la plupart nous conduit vers le bien.

Pour sa grandeur, la Charia n'a laissé aucun bien, aussi infirme soit-il, sans le montrer et l'ordonner. Elle interdit le mal, petit ou grand, comme elle demande de l'éviter. Elle revêt ainsi un aspect complet dans sa diversité. Ceci a suscité l'étonnement des non musulmans, et a attiré leur admiration pour cette religion. Les mécréants disaient à Salman al Farissi : **Votre Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) vous a tout enseigné, même la manière de vous débarrasser ?** . Salman a répondu : **Certes, on nous a interdit de nous orienter vers le Qibla**



(direction de La Mecque) en faisant les besoins naturels ou en urinant . (rapporté par at-Tarmîdhi,n°16 et qualifié par lui de 'beau' et authentique et cité par Mouslim et d'autres).

Il se trouve dans la Charia beaucoup de règles pour régissant les besoins naturels.En voici quelques unes :

1) Ne pas s'orienter vers le Qibla en urinant ou en allant aux selles, parce qu'elle marque la direction vers laquelle on se tourne pendant l'accomplissement de la prière des musulmans .On vise ainsi La Kaaba (de La Mecque) érigée par Ibrahima (psl) sur l'ordre d'Allah. Pour respecter la direction de la prière (des musulmans) et glorifier le rite d'Allah, le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit que: **Si quelqu'un s'asseoit pour satisfaire ses besoins naturels, qu'il ne s'oriente pas vers la Qibla, ni n'y oriente son dos.** (rapporté par Mouslim 389).

2) Ne pas toucher son sexe par la main droite en urinant. Ceci est fondé sur la parole du Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui): **Que quelqu'un qui urine ne tienne pas son sexe par la main droite, qu'il ne fasse pas sa toilette par la main droite et qu'il ne respire pas dans un récipient.** (rapporté par Boukhari, 150).

3) Ne pas enlever la souillure par la main droite, mais utiliser la main gauche. Ceci est fondé sur le précédent hadith : **Si quelqu'un de vous nettoie son sexe, qu'il ne le fasse pas par la main droite.** (Rapporté par Boukhari, 5199) et un hadith rapporté par Hafsa (P.A.a), l'épouse du Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) qui dit que ce dernier utilisait sa main droite pour manger, boire , faire ses ablutions, porter ses vêtements et donner, et employait sa main gauche pour tout autre acte. » (rapporté par l'imam Ahmad et cité dans sahih al-Djami' ,4912).D'après Abou Hourayra, le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit : **Quand l'un de vous se nettoie des souillures, qu'il ne le fasse pas avec la main droite, mais avec la main gauche.** (rapporté par Ibn Madja,308 et cité dans sahih al-Djami',322).

4) Selon la Sounnah, on fait le besoin naturel, assis près de la terre, parce qu'il est plus prudent, plus sécurisant , plus apte à éviter l'intéressé d'être mouillé par les gouttes d'urine. On peut faire le contraire, si on est sûr de pouvoir l'éviter et uriner debout. On doit se cacher du regard des



gens, au moment des selles.

5) Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) préférait se cacher, pour faire ses besoins naturels, derrière un mur ou un tronc de palmier (c'est-à-dire une butte ou un mur de jardin). (Rapporté par Mouslim 517).

Si un homme qui veut faire ses besoins naturels se trouve sur un espace découvert, et ne dispose d'aucun moyen pour se cacher, qu'il s'éloigne de ceux qui sont autour de lui. A ce propos, Al Mughira ibn Shouba dit: **J'ai été en voyage avec le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Quand il a voulu faire ses besoins naturels, il s'est éloigné loin du chemin.** (Rapporté par At-Tarmidhî et qualifié par lui de 'beau'. Abdou ar-Rahmane ibn Abi Qurad a dit: **Je suis sorti avec le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) en plein air; mais, lorsqu'il voulait faire ses besoins, il s'est éloigné.** (Rapporté par an-Niassaï 16, et cité dans Sahih al- Djami' 4652)

6) Il est préférable de ne pas sortir son sexe avant d'être proche de la terre, parce qu'il doit être caché. A ce propos, Annas dit: **Lorsque le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) voulait faire ses besoins, Il soulevait ses vêtements juste en s'approchant de la terre .** (Rapporté aussi par at- Tarmidhî dans Sahih al- Djami' 4625).

Celui qui se trouve dans les toilettes n'enlève ses habits qu'après avoir fermé la porte pour se cacher du regard des gens.

Ceci étant, vous savez , à la lumière de ce qui précède, que font beaucoup de gens en Europe et ailleurs, en urinant dans les rues et dans les toilettes publiques, est en contradiction avec la morale, la politesse et les belles manières.

Dans le coeur de tous ceux qui ont un esprit saint, comment peut-on exhiber son sexe , cet organe qu'Allah a caché entre les deux jambes, pour faire ses besoins naturels? Il nous a demandé de le cacher. Ce qui est acceptable pour tous ceux qui ont un esprit saint. Il est fondamentalement interdit de construire des toilettes malsaines où les uns et les autres se voient en urinant. Ils seraient plus mal habitués que certains animaux qui se cachent en urinant ou allant aux selles.



7) Parmi les règles que la Charia enseigne aux musulmans, figurent des invocations précises à réciter en entrant et en sortant des toilettes. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) nous a enseigné de dire au moment d'entrer dans les toilettes: **Au nom d'Allah, je cherche refuge auprès de Toi contre les mauvais et les mauvaises.** il demande ainsi à Allah de le protéger contre tout mal et contre les démons et les démons. » En sortant, il demande pardon à Allah en disant: **Votre pardon, Allah .**

8) Se donner la peine d'enlever la souillure, après s'être débarrassé. Ceci vise à se conformer à la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), avertissant de ne pas négliger la purification de l'urine : **Le plus long châtement dans la tombe est dû à l'urine .** (Rapporté par Ibn Mâdja, 342 dans Sahih al- Djami, 1202).

Ibn Abass (P.A.a) a dit que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a traversé deux tombes et a dit: **Ils sont châtiés, mais ils ne le sont pas pour un grand péché. L'un ne se cachait pas quand il urinait et l'autre était un calomniateur .** (Rapporté par Boukhari, 5592).

9) Que le lavage et le grattage de la souillure doit se faire trois fois ou en un nombre impaire, selon la nécessité. D'après Aïcha le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lavait son derrière trois fois. Ibn Omar a dit : **Nous l'avons fait et nous avons trouvé qu'il est un bon remède .** (Rapporté par Ibn Madja, 350 dans Sahih al- Djami' 4993).

Abou Hourayra a rapporté que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Quand quelqu'un d'entre vous se parfume avec de l'encens, qu'il le fasse en un nombre impaire .** (Rapporté par l'imam Ahmad et qualifié de 'beau' dans Sahih al- Djami', 375).

10) Ne pas employer ni os ni crottin au nettoyage. Cependant, on emploie des mouchoirs, des pierres et d'autres objets sanitaires.

Abou Hourayra a dit qu'il apportait au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) un récipient pour ses ablutions et ses besoins naturels. Lorsqu'il le suivait, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui dit: **Qui est-ce?** Il répondit : Abu Hourayra. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) de répliquer: **Apporte-moi des cailloux pour me nettoyer. Ne m'apporte pas ni os,**



ni crottins . Il lui apporta des cailloux qu'il lui remit par le bout de ses vêtements pour les déposer à ses côtés, avant de partir jusqu'à ce qu'il termine. Et puis, il marcha vers lui et lui demanda pourquoi a-t-il refusé les os et les crottins. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui répondit que: **Les deux sont la nourriture des diables** . (Rapporté par Boukhari, 3571).

11) Que personne n'urine dans une eau stagnante. Djaier a rapporté de l'envoyé d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui)qu'il a interdit qu'on urine dans une eau stagnante. (Rapporté par Mouslim 423). En effet, cela souille l'eau et fait du mal aux utilisateurs.

12) Ne pas uriner sur le chemin des gens, ni sous l'ombre où les gens se réfugent, parce qu'il y'a du mal pour eux. Abu Hourayra a rapporté que le messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Craignez-vous d'être des maudits ?** Ils ont demandé qui étaient les maudits. Le messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a répondu que : **Ce sont ceux qui se débarrassent sur la voie publique et à l'ombre des arbres** . (Rapporté par Abou Dawoud et cité dans Sahih al- Djami', 110).

13/ Ne pas saluer celui qui fait ses besoins naturels, ni répondre à la salutation, alors qu'il est dans les lieux d'aisance, afin ne pas citer le nom d'Allah dans les lieux sales. Djabir ibn Abdallah a rapporté qu'un homme est passé devant le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) qui était entrain d'uriner et l'a salué. Alors le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui a dit que : **Quand tu me trouves dans cette situation, ne me salues pas. Si tu refais cela, je ne te répondrai pas**. (Rapporté par Ibn Madja, 346 et cité dans Sahih al- Djami', 575).

L'ensemble des ulémas ont détesté de parler sans nécessité dans les lieux d'aisance.

Voilà un ensemble de règles et de dispositions légales tirées de la Charia concernant ce sujet qui revient à chaque fois chez l'homme. C'est pour cela que la Charia s'est donnée la peine pour apporter toutes ces explications. Qu'en pensez-vous, pour les questions plus importantes ? Avez-vous connu , vous qui posez la question, une religion ou une législation dans le monde qui apporte des choses similaires. Les réponses sont assez suffisantes. Allah est en mesure de confirmer Sa perfection et Sa bonté. Le devoir est de suivre ses indications.



Nous implorons Allah pour qu'Il nous accorde tout le bien et nous conduise vers la vérité (Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète).